

© Chloé Clément
JUIN 2023
N°11
La revue des propriétaires privés
Parlons Forêts
Bretagne
Pays de la Loire
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
CNPF Bretagne Pays de la Loire



EDITO

Une nouvelle mandature aux objectifs ambitieux dans un contexte de pression médiatique et sociétale sur la forêt

Le CRPF vient de renouveler, pour 6 ans, sa gouvernance, élue par les propriétaires forestiers et pour les propriétaires forestiers. Merci à vous tous de vous être mobilisés nombreux pour ce scrutin qui renforce la légitimité de notre Établissement public. J'ai l'honneur d'avoir été renouvelé à la Présidence par les nouveaux conseillers de Centre, ceux représentant les forestiers dotés d'un Plan Simple de Gestion et ceux représentant la petite propriété forestière.

Pour cette nouvelle mandature, de nombreux défis se présentent à nous, climatiques, économiques, environnementaux, sociétaux, qu'il conviendra d'aborder avec pragmatisme et détermination.

En tout premier lieu, l'établissement est en ordre de marche avec une ligne claire : davantage de forêts sous documents de gestion durable, des propriétaires toujours plus et mieux formés, l'excellence dans la recherche et l'innovation, et la poursuite du dialogue forêt - société.

Vaste programme mais nous disposons de solides atouts, d'abord par nos élus et nos agents. Nos élus sont présents et engagés, bien que trop peu nombreux pour répondre à un accroissement des demandes de représentations au niveau régional, départemental et de plus en plus, à l'échelle des Collectivités locales. Nos agents, compétents et proches du terrain, mais également en nombre insuffisant pour répondre aux sollicitations tous azimuts, car tant de monde s'intéresse aujourd'hui à la forêt.

Ensuite, notre CRPF, Centre Régional, s'appuie aussi sur les équipes et les services-supports du CNPF, Centre National de la Propriété Forestière. Il bénéficie également des échanges d'expérience avec les autres CRPF et des travaux de l'Institut pour le Développement Forestier, dont les compétences en Recherche et Développement, sont reconnues, largement au-delà de la propriété forestière privée.

Ce bel ensemble renforce sa visibilité nationale puisque « Bois et Forêts de l'Ouest » devient « Parlons Forêts », avec ajout de la mention « Bretagne - Pays de la Loire », afin de bien marquer l'ancrage territorial de nos actions.

Enfin, notre contexte d'action est en train de changer : bien des points de vue s'expriment désormais sur la forêt et sa gestion ; les médias et les réseaux sociaux s'en font l'écho dans une égalité de traitement, des propos des plus expérimentés jusqu'aux plus ignorants, mais toujours avec l'expression de certitudes et parfois des simplifications. Or, la décision en forêt est éminemment complexe et le forestier est habitué à la modestie, ce qu'on pourrait résumer ainsi : « En forêt, l'expérience, c'est la somme des échecs ».

C'est pourquoi nous saurons travailler avec nos nombreux partenaires : administrations, gestionnaires forestiers, élus locaux, associatifs, chercheurs, dans une intelligence collective, sans dogmatisme, en cherchant des solutions ouvertes et variées pour répondre, dans le cadre de la gestion forestière durable, aux enjeux et défis à venir.

Guy de COURVILLE
Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire



N°11 SOMMAIRE



Lionel FALEZAN : portrait d'un « garde forestier »



Lionel FALEZAN

Lionel, pouvez-vous nous présenter votre parcours professionnel ?

J'ai obtenu un Brevet Professionnel Forêt en 1988 au lycée du Gros Chêne à Pontivy. En 1992, j'ai ensuite été engagé par M. Yann de KEROUARTZ, gérant de groupements forestiers (GF) en Côtes d'Armor (520 ha au total).

Quelles sont les missions qui vous sont confiées ?

Je suis chargé d'orchestrer toutes les activités sylvicoles au sens large du terme. Plantations, entretiens, élagages réalisés en régie, par mes soins. Au niveau des ventes de bois, le marquage des coupes fait aussi partie de mes attributions. Elles sont réalisées à l'unité de produits avec réception contradictoire avant enlèvement. Les travaux lourds sont souvent effectués par des entreprises (voirie, mise en andains…). Sur l'aspect chasse, je contrôle l'équilibre sylvo-cynégétique et je m'assure du bon relationnel avec les locataires.

Comment sont prises les décisions au sein des Groupements Forestiers ?

C'est M. Gaël de KEROUARTZ, gérant technique, qui les prend. Préalablement, les Plans Simples de Gestion fixent la trame des actions à entreprendre. Nous mettons un point d'honneur à réaliser ces documents de gestion tous les deux, en concertation ; ils sont conçus de manière à être un outil de gestion au quotidien ce qui me permet d'intervenir au fil de l'eau par la suite.

Comment organisez-vous votre année de travail ?

Bien évidemment, les saisons rythment mes activités, avec en hiver la réalisation des plantations et élagages. La question du bois de chauffage est prégnante car les éclaircies sur bois feuillus sont souvent réalisées avec appel aux particuliers et il est nécessaire de s'assurer de leur bonne exécution. Juillet et août sont consacrés à l'entretien du matériel, aux menus travaux sur voirie puis viennent ensuite les dégagements sur jeunes reboisements, opérations indispensables. Sur ce thème, je suis intransigeant ! L'automne est souvent consacré aux marquages des futures coupes.

De quel matériel disposez-vous ?

Je ne possède pas de "matériel lourd", simplement tout ce qui me permet d'être autonome : débrousailleuses, tronçonneuses, tracteur équipé d'un girobroyeur, treuil, cover-crop…

Est-ce un métier de "solitaire" ?

Oui et non. Pour l'essentiel, il s'agit d'une activité individuelle mais je me rends compte que je suis souvent en relation avec tous les corps de métier : du chauffeur de l'abatteuse jusqu'aux représentants des scieries, entrepreneurs de travaux forestiers, pépiniéristes, chasseurs et même promeneurs… Je n'hésite pas non plus à participer à diverses réunions forestières (CNPF, Fransylva 22…) et rencontrer à cette occasion d'autres propriétaires et collègues. L'accueil de stagiaires est également essentiel.

Avez-vous été marqué par un évènement particulier ?

Oui, l'ouragan de 1987 et ses conséquences m'ont marqué, tout comme plus récemment, les attaques massives de dendroctones. Paradoxalement, ce dernier épisode a été un moment intense d'échanges et de relations avec énormément d'acteurs de la forêt bretonne confrontés au même problème : propriétaires, correspondants observateurs du Département Santé des Forêts, chercheurs universitaires, administrations…

Quelle peut être l'évolution du métier ?

On assiste à l'émergence de nouveaux outils de connaissance du milieu (applications informatiques, GPS, drône …), souvent intéressants. Le challenge consistera à ne pas occulter la présence sur le terrain, essentielle, indispensable, là où on touche les réalités !

Propos recueillis par Jean-Pierre DROUGARD, technicien CRPF

SYLVAFAUNE EN FORÊT DE BERCÉ : chasseurs et forestiers, ensemble en forêt pour améliorer l'équilibre forêt-gibier

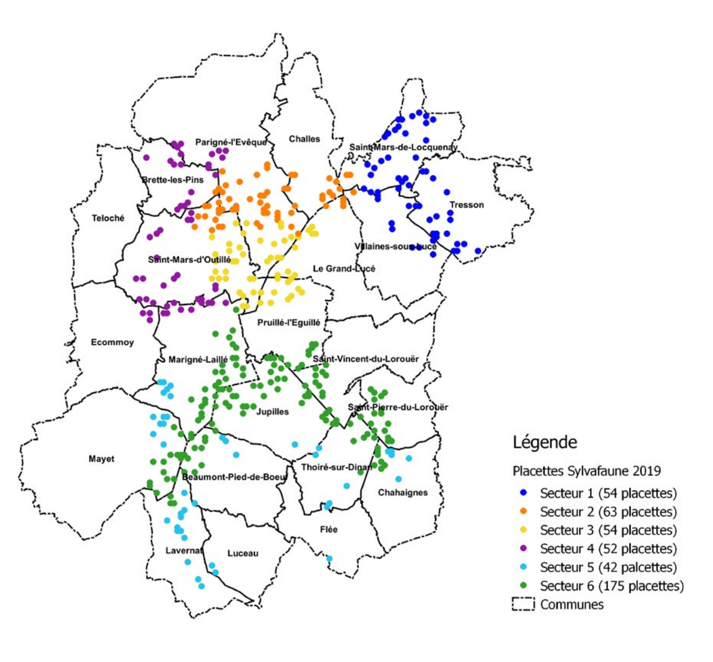
L'équilibre sylvo-cynégétique* est un enjeu majeur pour la préservation de la qualité des forêts aussi bien en termes de biodiversité que de capacité de production de bois d'œuvre. Face aux difficultés de renouvellement constatées dans de nombreuses forêts de l'unité de gestion de Bercé (72), les acteurs forestiers et cynégétiques ont décidé de s'associer autour de la démarche territoriale Sylvafaune, initiée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Son objectif : amener les acteurs à la concertation pour définir un état des lieux et proposer des actions partagées permettant d'améliorer l'équilibre forêt-gibier.

Afin de dresser un état des lieux complet, trois indicateurs ont été retenus et doivent être analysés conjointement :

- **un indicateur d'abondance** permettant le suivi de l'évolution des populations ;
- **un indicateur de performance** traduisant les variations de la condition physique des individus et ainsi la relation entre la population et les ressources du milieu. Ici, le choix s'est porté sur la longueur des pattes arrière ;
- **un indicateur traduisant la relation entre les populations d'ongulés et leur environnement : l'indice de consommation** révélant les variations de pression des ongulés sur l'ensemble de la flore lignifiée d'un massif.

SUIVI DE L'INDICE DE CONSOMMATION

Entre 2017 et 2022, des relevés de plantes consommées par les cervidés ont été réalisés au printemps par un binôme d'agents du CRPF et de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe, avec une participation de chasseurs et de propriétaires forestiers. Les relevés sont effectués par secteur, en forêt privée et publique (par l'ONF), sur les placettes localisées ci-dessous.



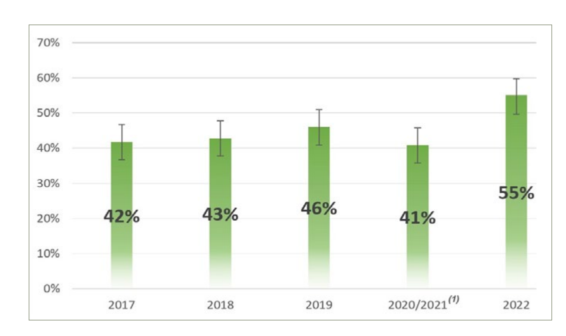
Distribution des placettes Sylvafaune (le secteur 6 correspond à la forêt domaniale de Bercé)



Sur chaque placette, un carré d'un mètre carré est posé au sol : la présence ou non d'abroutissement est relevée pour l'ensemble des espèces.

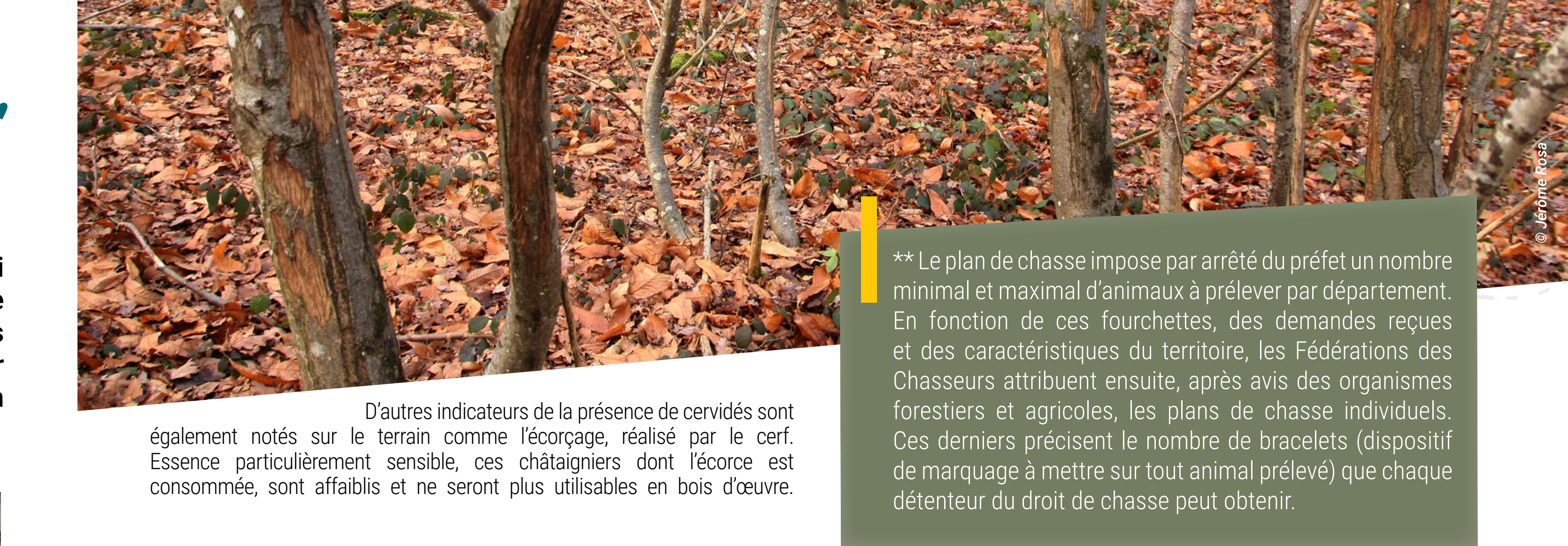
Un indice de consommation en augmentation

Depuis 2017, les données révèlent une augmentation significative du niveau de consommation. Les résultats par secteurs ne sont pas homogènes : les différences de pression sur la flore peuvent être liées à la répartition des populations, à la taille des massifs forestiers ou encore aux fréquences de dérangements. En 2022, l'indice de consommation dépassait les 70 % pour trois secteurs, témoignant d'une pression forte des grands cervidés sur la végétation et en constante augmentation.



Evolution de l'indice de consommation entre 2017 et 2022. *Les relevés des saisons 2020 et 2021 ont été impactés par le covid, les relevés ont eu lieu en forêt publique en 2020 et non en forêt privée et vice-versa en 2021.*

** « L'équilibre sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles » (article L425-4 du Code de l'environnement).*



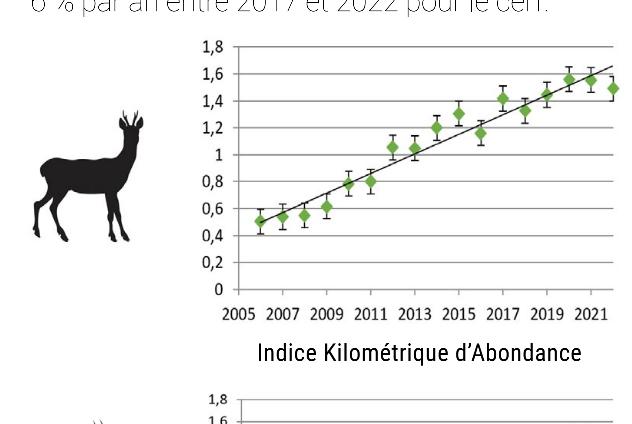
D'autres indicateurs de la présence de cervidés sont également notés sur le terrain comme l'écorçage, réalisé par le cerf. Essence particulièrement sensible, ces châtaigniers dont l'écorce est consommée, sont affaiblis et ne seront plus utilisables en bois d'œuvre.

** Le plan de chasse impose par arrêté du préfet un nombre minimal et maximal d'animaux à prélever par département. En fonction de ces fourchettes, des demandes reçues et des caractéristiques du territoire, les Fédérations des Chasseurs attribuent ensuite, après avis des organismes forestiers et agricoles, les plans de chasse individuels. Ces derniers précisent le nombre de bracelets (dispositif de marquage à mettre sur tout animal prélevé) que chaque détenteur du droit de chasse peut obtenir.

SUIVI DES INDICATEURS D'ABONDANCE ET DE PERFORMANCE

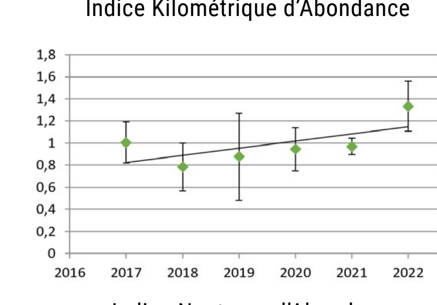
Les indices d'abondance correspondent au nombre moyen de cerfs ou de chevreuils observés par kilomètre de circuit parcouru. Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, on constate une augmentation significative de :

- 7 % par an entre 2006 et 2022 pour le chevreuil ;
- 6 % par an entre 2017 et 2022 pour le cerf.



Indice Kilométrique d'Abondance





Indice Nocturne d'Abondance

Les résultats de l'indicateur de performance, correspondant ici à la longueur moyenne de la patte arrière des animaux de première année prélevés à la chasse, ne permettent pas de conclure à un effet sur la performance des individus. L'indice choisi n'est sans doute pas le plus pertinent pour refléter l'équilibre sylvo-cynégétique en raison des difficultés de mesure associées et de ses faibles variations.

PROPOSITIONS DE GESTION

Ainsi, entre 2017 et 2022, les indicateurs d'abondance et l'indice de consommation augmentent de manière significative. Ces résultats objectifs et partagés ont permis aux membres du comité de pilotage de Sylvafaune de se mettre d'accord sur une augmentation des attributions aux plans de chasse** des trois prochaines années (de + 20 % pour le chevreuil et de + 5 % pour le cerf). L'effet de cet effort de chasse, si les prélèvements sont effectivement réalisés, sera mesuré pendant trois nouvelles années de relevés.

La démarche Sylvafaune, pertinente pour l'établissement de tendances, nécessite néanmoins de travailler dans la durée et de disposer d'une animation constante. Face aux situations de déséquilibre avérées, d'autres outils, rapides à mettre en place et opérationnels, sont nécessaires.

Une démarche pour accompagner les propriétaires forestiers

Le nombre d'attributions de bracelets est un levier incontournable pour améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique. La vitesse et la bonne réalisation du plan de chasse sont également des paramètres importants. Les propriétaires forestiers doivent ainsi s'impliquer, autant que possible, dans l'élaboration des demandes de plans de chasse. Ils doivent aussi améliorer la capacité nourricière de leur forêt et prendre en compte la présence de la grande faune dans leurs interventions sylvicoles.

Pour apporter des informations objectives sur les difficultés de renouvellement rencontrées, les propriétaires forestiers ont à disposition les fiches d'inventaire simplifié de dégâts de la démarche Brossier Pallu***. Au-delà de l'objectivation des dégâts, cette démarche propose d'analyser les causes de la situation en apportant un éclairage contextuel sur la gestion forestière et cynégétique. Elle permet ensuite de mettre en place immédiatement des actions curatives et correctives, puis un suivi préventif.

Les propriétaires forestiers qui rencontrent des difficultés de renouvellement sont invités à prendre contact avec le CRPF qui pourra les accompagner dans cette démarche et rendre visible le déséquilibre constaté au sein des instances cynégétiques.

Bérénice TIGIER,
ingénieure CRPF

POUR EN SAVOIR PLUS

**** **bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr** rubrique Nos actions > Forêt et chasse ou sur la plateforme **equilibre-foret-gibier.fr***

Pin taeda *Pinus taeda L.*

Le Pin taeda, ou Pin à l'encens, est souvent présenté comme une alternative au Pin maritime. Qu'en est-il réellement ?

Le reconnaître

Arbre à cime conique ou ronde pouvant atteindre 25 à 30 m de haut, au tronc droit avec une écorce brun rougeâtre devenant noirâtre à la base. Ses aiguilles sont groupées par trois, longues de 15 à 25 cm d'un vert assez clair (odeur de térébenthine au froissement). Les cônes sont sessiles, d'une longueur comprise entre 8 et 15 cm. On peut le confondre avec le Pin radiata ou maritime. L'espèce est polycyclique.

Autécologie

Son aire naturelle est très large aux États-Unis et s'étend de la ville de Washington jusqu'au Texas sous des climats variés, très contrastés. Introduit en France à la fin du XIXème siècle, il a commencé à être utilisé en reboisement dans le massif des Landes à partir des années 70.

Une seule provenance est disponible sur le marché français « **PTA311, façade atlantique** ». Les récoltes de semences sont faites exclusivement sur peuplements sélectionnés français dont l'origine des graines est le nord de l'aire naturelle des états du Delaware, Maryland et Virginie, où le climat se rapproche de celui du Sud-Ouest de la France avec une meilleure résistance au froid notamment (- 20 °C). Cette mesure permet également d'éviter l'introduction de matériel végétal infecté par le champignon *Giberella Circinata*, chancre suintant, parasite de quarantaine rencontré sur certaines zones de son pays de provenance et objet d'une surveillance particulière du Département Santé Forêt (DSF) en France.

Il s'agit d'une **essence de pleine lumière** avec un besoin **d'au moins 800 mm de précipitations réparties sur toute l'année. Calcifuge**, plus sensible au manque de richesse du sol par rapport au Pin maritime, elle s'adaptera bien sur des **sols profonds**, parfois même un peu lourds, **bien alimentés en eau mais bien drainés, sans hydromorphie de surface**. On évitera son usage sur les terrains secs ou séchants. Elle est aussi plutôt fiable quant à sa résistance aux fortes chaleurs ainsi qu'aux canicules. Sa reprise est facile à la plantation mais elle peut craindre le gel dans son jeune âge



Feuille, cône et écorce du Pin taeda



Plantation de Pin taeda

(2/3 ans). Sensible au frottis du chevreuil, elle parvient assez aisément à « refaire une tête » par la suite, que l'on peut corriger par une taille le cas échéant. Sa résistance au vent, grâce à un système racinaire puissant et pivotant, est d'un réel intérêt pour notre région. Elle s'avère nettement plus performante que celle du Pin maritime.

Sylviculture

Les plantations sont réalisées « classiquement » selon des densités comprises entre 1100 et 1300 plants/ha et montrent des croissances juvéniles fortes (ex : plus de 4m à l'issue des cinq premières années, essai RFR Forêt de Boquen (22), station C10 du guide Centre Ouest Bretagne). Pas de verticilles réellement marqués, les branches mortes se dégradent naturellement provoquant des nœuds noirs, défaut pouvant être corrigé si on élague sur branches vertes. Actuellement peu utilisé dans nos régions, on escompte une production annuelle moyenne comprise entre **15 et 25 m^3/ha/an** sur les vingt premières années en station favorable. Il s'agit donc d'optimiser une production à l'hectare : essence à conduire sur une révolution courte, autour des 30 ans, pendant laquelle une à deux éclaircies prélevant 20 à 25 % des tiges à chaque passage sont réalisables afin d'obtenir au final des volumes unitaires oscillants entre 0,5 et 1 m^3.

Qualité du bois et débouchés

Ce type de sylviculture ne favorise pas son utilisation en structure mais il reste une gamme assez large d'emplois : panneaux, huisseries, moulures, parquets, lambris… Pour obtenir un bois de qualité supérieure, la voie de l'amélioration génétique (à travers la variabilité naturelle de l'espèce par exemple) et/ou un schéma sylvicole augmentant la densité du bois est nécessaire ; scenario restant à mettre en place…

Jean-Pierre DROUGARD,
technicien CRPF

POUR EN SAVOIR PLUS

Bilan des essais forestiers consacrés au Chêne rouge d'Amérique en Bretagne



Plantation de Chêne rouge d'Amérique

Chêne rouge d'Amérique *Quercus rubra L.*

En France, les premières introductions du Chêne rouge d'Amérique datent du XVIIIème siècle. C'est avant tout pour ses belles couleurs automnales qu'il a été installé dans les parcs. Son utilisation par les forestiers remonte à la fin du XIXème siècle dans le Nord-Est et le Sud-Ouest de la France. Les premiers boisements et reboisements de surfaces significatives dans nos régions sont plus tardifs et remontent aux années 80-90. Originaire du continent Nord-Américain, il peut être confondu avec d'autres chênes américains comme le Chêne des marais (*Quercus palustris*) ou le Chêne écarlate (*Quercus coccinea*) dont la qualité du bois lui est inférieure. Apprenons à mieux le connaitre.

Le reconnaître

Grand arbre pouvant atteindre 25 à 35 m de haut à feuilles caduques d'une longueur de 12 à 20 cm, possédant 7 ou 9 lobes terminés par une pointe. A l'automne, elles prennent une couleur brune ou rouge très caractéristique. Les glands bruns violacés sont assez gros et présentent une cupule aplatie faisant penser à un « béret basque ». Ils deviennent matures en 2 ans. Le tronc est généralement cylindrique, à écorce longtemps lisse, puis légèrement crevassée, grise argentée avec parfois quelques grandes verrues.

Autécologie

Héliophile, le Chêne rouge d'Amérique aime la lumière mais tolère l'ombre dans sa jeunesse. Il demande au minimum **700 mm de précipitation par an** dont 150 mm durant la période estivale et une température moyenne annuelle comprise entre 10 et 12°C. Il est **tolérant à la sécheresse** mais avec une **sensibilité marquée aux gelés tardives**.

Il s'accomode des stations pauvres à condition d'avoir au minimum 60 cm de profondeur de sol prospectable par les racines. **Son optimum de croissance se situe sur des sols bruns profonds et frais avec une acidité modérée**. Il supporte mal l'engorgement en eau du sol, dans le jeune âge, et les sols argileux ou compacts.

Sylviculture

Utilisé en boisement et reboisement, il est également introduit par bouquet pour enrichir des peuplements dégradés. Souvent installé en peuplement pur et parfois en mélange, les plantations se font à une densité minimale de 800 tiges/ha en reboisement et d'au moins 1100 tiges/ha en boisement de terres agricoles. Très appétant pour le gibier, **il est indispensable de prévoir sa protection contre le chevreuil**.

Après dégagements des jeunes plants contre la végétation herbacée et ligneuse, des tailles de formation complétées par des élagages sur environ 150 tiges/ha sont très souvent nécessaires.

Supportant mal la concurrence, le Chêne rouge d'Amérique demande **une sylviculture dynamique**. Avec un accroissement annuel moyen de **8 à 15 m^3/ha/an**, il est conduit entre 60 et 80 ans sur les stations qui lui conviennent. A cet âge, l'objectif est de produire 120 à 200 m^3/ha de bois d'œuvre répartis sur 80 à 130 arbres/ha. Il doit pousser en quasi croissance libre une fois la bille de pied formée.

La première éclaircie intervient dès que le peuplement atteint 10 à 14 m de hauteur afin d'abaisser la densité à environ 600 arbres/ha. Les éclaircies suivantes prélèveront 30 à 40 % du nombre de tiges tous les 5 à 7 ans. Elles sont d'une intensité de plus en plus faible.

Sa régénération naturelle est assez facile à obtenir. Les glandées sont régulières et abondantes à partir de 50 ans. Il est parfois cité comme pouvant concurrencer les chênes indigènes.

Qualité du bois et débouchés

Même s'il possède un grain assez grossier et une teinte brun-rosé, le bois de Chêne rouge d'Amérique présente de belles qualités technologiques plus ou moins identiques aux chênes sessile et pédonculé. Son bois dur et élastique peut être utilisé en menuiserie, ébénisterie, charpente, et également en bois de feu. Il est peu durable en extérieur. Encore peu connu des scieurs locaux, il semble pourtant pouvoir fournir des sciages appréciés. Quelques scieurs bretons commencent à le valoriser.

Nicolas DUVAL,
technicien CRPF



Chêne rouge d'Amérique

BREIZH FORÊT BOIS : du nouveau pour le dispositif



Région BRETAGNE

Mis en place depuis plusieurs années par la Région Bretagne, le dispositif Breizh Forêt Bois comportait jusqu'à présent deux opérations éligibles : la transformation des peuplements forestiers peu productifs ou inadaptés comme les vieux taillis ou les peuplements dépérissants et le boisement des terres délaissées par l'agriculture. Deux changements interviennent cette année.

Lancement d'une nouvelle mesure : Breizh Forêt Bois Amélioration

Le dispositif Breizh Forêt Bois s'enrichit en 2023 ! En complément des aides au boisement et à la transformation existantes, certaines opérations d'amélioration des peuplements sont désormais subventionnables. Ces dernières visent les peuplements présentant un potentiel d'avenir de bois d'œuvre mais nécessitant pour cela la mise en œuvre d'interventions sylvicoles peu rémunératrices voire déficitaires (voir tableau ci-contre).

Interventions éligibles	Peuplements concernés
Marquage et ouverture de cloisonnements d'exploitation	• Taillis simples • Mélanges de futaie et taillis
Marquage de coupes de conversion en futaie par balivage « en plein » ou par éclaircie au profit de tiges repérées	Taillis simples
Marquage de coupes d'amélioration (éclaircies)	• Mélanges de futaie et taillis • Futaies feuillues ou mixtes
Taille de formation - élagage	• Jeunes futaies • Peupleraies
• Ouverture de cloisonnements sylvicoles • Dépressage	• Jeunes peuplements de Pin maritime • Régénérations naturelles
Dégagement	Régénérations naturelles (hors Pin maritime)
Mise en place d'un paillage à la plantation	Peupleraies

Cette mesure a déjà été testée entre 2017 et 2019 en Bretagne avec le dispositif « Dynamic Bois » qui avait permis de montrer son intérêt et de réfléchir au futur cahier des charges grâce aux retours d'expérience.

Il s'agit donc d'une vraie opportunité pour la forêt bretonne !

Les bénéficiaires éligibles sont les propriétaires forestiers privés ou leurs groupements, les communes ou leurs associations (communauté de communes, agglomération, syndicat). Le regroupement de plusieurs propriétaires est encouragé pour les propriétés de faible surface.

Le taux d'aide publique pour les travaux sylvicoles est de 50 % d'un montant forfaitaire à l'hectare (30 % pour les travaux relatifs aux peupleraies) défini dans le cahier des charges. Seuls les dossiers d'un montant d'aide supérieur à 3 000 € seront considérés éligibles (2 000 € pour les dossiers Peuplier) avec la possibilité de regrouper plusieurs interventions.

Vous pouvez dès à présent consulter les cahiers des charges et télécharger les formulaires de demande de subvention sur le site de la Région Bretagne :

- **boisement et transformation :** *www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-foret-bois-boisement-transformation/*
- **amélioration :** *www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-foret-bois-amelioration/*

Julien BLANCHIN, ingénieur CRPF

Instruction des dossiers



Mélange de futaie mixte et taillis après éclaircie à Plouay (56)

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023 avec un premier traitement des dossiers au 30 juin 2023.

Depuis le 1er mars 2023, le CRPF Bretagne - Pays de la Loire est en charge de l'instruction des dossiers assurée antérieurement par les services de l'État (DRAAF - DDTM).

Deux chargés de mission sont à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'instruction technique et financière du dispositif :

Pour les départements 22 et 29

Laurent GIRARD
Basé à Guingamp
06.60.15.77.74 / 02.96.21.01.17
laurent.girard@cnpf.fr

Pour les départements 35 et 56

Louis CHUDANT
Basé à Rennes
06.64.35.63.40 / 02.99.30.00.30
louis.chudant@cnpf.fr

BAUGÉ-EN-ANJOU : après les incendies de l'été 2022

En août 2022, environ 1300 ha de forêts ont brulé au nord de Baugé-en-Anjou, lors d'un incendie ayant duré plusieurs semaines. Il s'agissait à 98% de forêts privées, composées essentiellement de futaies de Pin Maritime et de taillis de Châtaignier. Près de 230 propriétaires forestiers ont été sinistrés dont plus de 70% possèdent moins de 4 hectares. Malgré le fort morcellement, ce massif reste tout de même géré historiquement par des propriétaires forestiers investis puisque 960 hectares disposaient d'un document de gestion au moment de l'incendie.



Plantation incendiée à Baugé-en-Anjou

La priorité : valorisation des bois brulés

Les premières actions se sont d'abord concentrées sur l'évacuation des bois pour des raisons sanitaires, économiques et de sécurité. Pour apporter une solution aux propriétaires de petite surface, le CNPF a réalisé, de septembre à décembre 2022, des visites conseils individuelles afin de les orienter vers la meilleure option (exploitation et valorisation potentielle des bois, maintien du peuplement...). Des chantiers groupés se sont rapidement mis en place *via* des appels d'offre, portés par Fransylva 49 (*voir BFO n°10*). Ainsi, près de 14 000 stères de résineux ont été commercialisés en bois d'œuvre et bois d'industrie. Cette animation a été rendue possible grâce au soutien financier de la Région Pays de la Loire.

La desserte : essentielle à l'évacuation des bois

Un travail sur la desserte a été effectué en parallèle du chantier groupé, en étroite collaboration avec la mairie de Baugé-en-Anjou, les exploitants forestiers et certains propriétaires. Ceci a permis l'évacuation de volumes importants de bois dans de bonnes conditions technico-économiques. Au total, 3,3 km de chemins communaux ont été empierrés et/ou rechargés par endroits. Trois places de retournement ont également été aménagées.

La reconstitution du massif : une action à envisager sur le long terme

Étant donné les surfaces impactées et le morcellement foncier, regrouper les propriétaires est indispensable pour faciliter l'accès aux différentes aides et prendre en compte les enjeux de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) à l'échelle du massif. L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) semble être la forme la plus adaptée dans ce cas de figure. Ainsi, en complément de la recherche de financements, elle constitue un interlocuteur privilégié du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et de la collectivité pour toutes les actions de recensement, création et d'amélioration d'équipements DFCI (pistes, zone d'appui à la lutte, point d'eau ...).

En novembre 2022, l'ASLGF a été créée par des propriétaires forestiers volontaires accompagnés du CNPF. A ce jour, l'ASLGF des forêts de Baugé-en-Anjou (dont la première Assemblée Générale s'est tenue le 21 mars 2023) regroupe 30 propriétaires pour une surface de 310 hectares.

La reconstitution du massif prendra bien entendu plusieurs années et s'opérera à différentes échelles et avec diverses techniques (plantation, semis en ligne, régénération naturelle, enrichissement). Une attention particulière devra être portée dès la fin du printemps 2023, aux parcelles où la régénération naturelle est attendue afin d'éviter son étouffement par la fougère.

Quelles essences pour le reboisement ?

En janvier 2023, les analyses de sol avec l'outil BioClimSol ont débuté et se poursuivront dans les prochains mois afin d'identifier les zones pouvant accueillir d'autres essences que du Pin maritime (bien que les sols soient en majorité sableux).

Les aides possibles

Plusieurs sources de financement sont envisageables : publiques (aide de l'État « France 2030 ») comme privées (Label Bas Carbone...). Les conditions d'éligibilité sont liées à des notions de surface minimale et de nature du peuplement avant incendie. Les demandes pourront être effectuées à titre individuel ou collectif *via* l'ASLGF.

Jean-Jacques JEMIN, technicien CRPF et Mandy GRÉAUME, chargée de mission Bois et Territoires

Ventes de bois de printemps 2023

En Bretagne, le volume proposé était proche de 27 000 m³, sensiblement inférieur à celui habituellement présenté au printemps.
La vente a été dynamique avec un nombre moyen d'offres recueillies par lot assez important, même pour les lots aux conditions d'exploitation non optimales.
Les cours du **Pin maritime** sont en augmentation avec des prix atteignant 50 à 55 €/m³.
Pour l'**Épicéa de Sitka**, le prix moyen se stabilise autour de 50 €/m³, avec des prix dépassant 60 €/m³ pour certains lots.
Pour le **Douglas**, les cours du bois sont difficiles à apprécier car peu de lots ou souvent en mélange avec d'autres essences.
Le prix moyen du **Peuplier** avoisine les 40 €/m³.

Une partie du volume commercialisé concernait des coupes d'amélioration ou des éclaircies sélectives dans des peuplements feuillus ou mixtes. Ces lots ont été vendus à l'unité de produit, avec un prix unique toutes essences confondues, compris entre 19 et 23 €/st. Ces prix témoignent d'un très fort dynamisme du marché du bois de chauffage.

En Pays de la Loire, la vente proposait 29 000 m³ (et 2 300 stères de Pin vendus à l'unité de produit).
Comme en Bretagne, le volume présenté à la vente était en baisse : -35 % par rapport à mai 2022. Le **Pin** était très représenté avec 58 % du volume proposé, devant le **Peuplier** (15 % contre 23 % en 2022), le **Douglas** (10 %) et le **Chêne** (10 % contre 19 % en 2022).

40 % des lots vendus présentaient 5 offres et plus, notamment les lots importants en

Essences	Demande du marché*	Tendance de prix par rapport aux dernières ventes	0.5 à 0.90 m³	0.91 à 1.5 m³	1.51 à 2 m³	plus de 2 m³
Épicéa et Sapin	🙂	→		61 à 72 € moy.66 €		
Épicéa de Sitka	🙂	→	38 à 64 € moy.55 €	59 à 64 € moy.62 €	65 € **	66 € **
Pin maritime	😐	↘	49 €**	50 à 63 €, moy. 57 €	56 à 66 € moy. 57.5 €	
Pin maritime, sylvestre et Laricio	🙂	↗	31 €**	42 à 58 € moy. 52 €		56 €**
Douglas	😐	↘		76 à 91 € moy. 81 €		87 à 99 €, moy. 91 €
Douglas	😐	→	50 à 79 €, moy. 64 €	58 à 70 € moy. 62 €		
Résineux divers (Sapins, Séquoias, Grandis, Mélèzes)	😐	→	47 à 63 € moy. 54 €	56 € **		
Peuplier	😐	→	60 €**	55 à 71 € moy. 67 €	48 €**	33 à 60 € moy. 56 €
Peuplier	😐	↗		27 à 41 € moy. 35 €	40 €**	42 €**
Chêne	🙂	↗		176 à 386 € moy. 259 €	227 à 408 € moy. 298 €	407 €**

Bretagne / Pays de la Loire

* **Nombre moyen d'offre par lot :** 🙂 5 offres et + 😐 2 à 4 offres 🙁 1 offre maximum

** **Lot unique dans sa catégorie (** Maximum d'offres observées par lot : 10 offres)

volume et faciles à exploiter. La demande était diversifiée car les 50 lots ont été vendus à 24 acheteurs différents.

19 % du volume est invendu (dont 3 lots sans offres) soit 5 300 m³ de Pin et 1 140 m³ de Peuplier mais la meilleure offre est souvent très proche du prix de retrait.

Les cours du **Pin maritime** sont en légère baisse avec des prix atteignant 50 à 60 €/m³.
Pour le **Douglas**, les cours sont difficiles à apprécier car peu de lots étaient proposés. Les prix semblent en baisse pour avoisiner 80 à 90 €/m³.
Le prix moyen du **Peuplier** est stable, mais avec des écarts importants, de 33 à 72 €/m³ (pour un lot facile et volumineux de 1 200 m³, par un acheteur italien).

Le **Chêne** était encore très demandé avec près de 6 offres par lot. Le prix moyen, en hausse, est très corrélé au volume moyen unitaire, de 260 à 400 €/m³.

Le tableau ci-dessus récapitule les prix obtenus en €/m³ en bloc et sur pied, pour des lots homogènes adjugés lors des récentes ventes groupées de printemps des experts forestiers de France, le 30 mars 2023 dans le Finistère (29), coordonnée par Frédéric LEBLOND et le 11 mai 2023 de la Sarthe (72), coordonnée par Nicolas BUREAU.

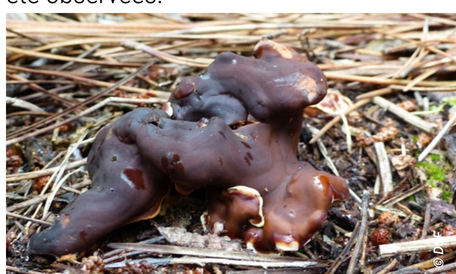
Cédric BELLIOT, technicien CRPF
et Julien BLANCHIN, ingénieur CRPF

SANTÉ DES FORÊTS : bilan 2022

L'année 2022 a été marquée par des évènements climatiques inhabituels, impactant la forêt. Les températures moyennes excèdent de + 2°C la normale et plusieurs vagues de chaleur se sont succédé à partir de juin. Du printemps à l'automne, la sécheresse a sévi, puis la fin d'année fut anormalement douce, avec des précipitations insuffisantes. La reprise des plantations forestières est la plus mauvaise depuis 2007. Près de 38 % de plantations sont en échec au niveau national (taux de reprise inférieur à 80 %) .

Impacts à court et moyen terme

Dès le pic de température du 18 juillet , les chaleurs extrêmes ont causé des brûlures du feuillage sur les feuillus (Châtaignier, Hêtre, Chêne et Bouleau principalement). Leurs effets, combinés à un fort déficit hydrique, ont pu provoquer des chutes précoces de feuilles au mois d'août.
Parallèlement, les résineux ont eux-aussi subi des dommages importants. Sur le Pin, des attaques de *Diplodia sapinea* (Sphaeropsis des pins) probablement liées au stress hydrique subi par les arbres, ont été observées.


Rhizina undulata, champignon pathogène du Pin et de l'Épicéa se développant dans les peuplements incendiés

Certains effets de la sécheresse ne sont pas forcément immédiats et pourront apparaître dans les prochaines années. Répétée, la sècheresse peut rendre les arbres plus vulnérables aux autres aléas et provoquer une mortalité.

Gestion post-incendie

Cette année a été marquée par de nombreux incendies de surfaces parfois inédites pour ces dernières décennies.
Il convient d'appréhender les reboisements avec prudence et patience. En effet, chez le Pin et l'Épicéa, la survenue du champignon *Rhizina undulata* peut occasionner une fonte des semis et des plants, et des pourritures racinaires à l'origine de mortalité sur les arbres adultes. De plus, l'attente permettra d'observer l'éventuelle apparition de régénération naturelle, notamment en Pin maritime dont la graine est pyrophile. Sur les zones ne pouvant compter sur une régénération de bonne qualité, il est important d'anticiper le projet de reboisement en réservant à l'avance des plants de bonne qualité. Le soin apporté à leur mise en place sera un gage supplémentaire de réussite.

Julien BLANCHIN,
ingénieur CRPF

POUR CONSULTER LE BILAN COMPLET

bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr *rubrique Le CNPF et la forêt préivée > La forêt régionale > Santé des forêts*

Élections 2023

Installation du nouveau conseil en Préfecture des Pays de la Loire le 30 mars 2023

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) a renouvelé les conseillers de ses délégations régionales (les CRPF) début 2023. 21 % des propriétaires de plus de 4 ha ont voté pour élire ces propriétaires forestiers bénévoles qui orientent l'action du CRPF et œuvrent afin que les enjeux de la forêt privée soient mieux connus et pris en compte dans les nombreuses instances impliquant la forêt.

	Titulaire	Suppléant
Collège départemental : détenteurs d'un Plan Simple de Gestion ou dans certains cas (*) d'un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles		
22	A. de COUESNONGLE J-F. COURCOUX *	A. de KERNIER J-Y. BOUGET *
29	B. RAYSSIGUIER	B. GENOUEL
35	G. REILLE	H. MESNIL
44	J-F. de RAMECOURT	S. LEROUX
49	H. d'OYSONVILLE	R. POURIAS
53	S. de POIX	M. TAILPIED
56	É. de JENLIS	C. DEBUE
72	A. d'AMECOURT C. BENARD *	B. d'HARCOURT É. SALMON *
85	H-G. de DREUZY	M-H. VAN DEN BROEK
Collège régional : organisations professionnelles représentatives de la forêt privée		
	G. de COURVILLE	S. du PONTAVICE
	J-E. RIME	X. ROQUET MONTEGON

Sont également membres du Conseil, les deux Présidents des Chambres régionales d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire ainsi qu'un représentant du personnel.

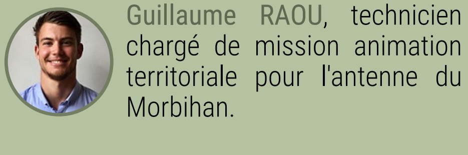
Arnaud GUYON,
directeur du CRPF

Brèves

MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Les départs

Cindy PAOLANTONACCI, ingénieure en charge des Documents de Gestion Durable et cheffe de projet informatique.


Guillaume RAOU, technicien chargé de mission animation territoriale pour l'antenne du Morbihan.

Les arrivées


Louis CHUDANT, chargé de mission Breizh Forêt Bois pour les départements 35 et 56, basé à Rennes.


Laurent GIRARD, chargé de mission Breizh Forêt Bois pour les départements 22 et 29, basé dans les Côtes d'Armor.

Nous leur souhaitons la bienvenue !

Les changements


Jean-Jacques JEMIN devient ingénieur en charge des Documents de Gestion Durable pour les Pays de la Loire.

FORÊT ENTREPRISE CHANGE DE NOM



Votre revue "Forêt-entreprise" devient "Forêt & Innovation" : nouveau titre, nouvelle présentation, et un contenu toujours plus innovant, pour être encore plus proche des forestiers !

Découvrez en intégralité le premier numéro de mars 2023 : www.calameo.com/read/0023505199bec17fcf6a6?

APPEL À PROJETS "RENOUVELLEMENT FORESTIER"



Dans le cadre de France 2030, l'ADEME lance début juin un appel à projets "renouvellement forestier" visant à aider les propriétaires forestiers publics et privés à améliorer, enrichir ou renouveler leurs forêts qui sont sinistrées, dépérissantes, vulnérables au changement climatique ou pauvres, afin de renforcer leur résilience.

Le cahier des charges est disponible au lien suivant : agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230413/renouvellement-forestier

Si vous pensez être éligible, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un gestionnaire forestier !

PRÉVENIR LES FEUX GRÂCE AU DÉBROUSSAILLEMENT

Les incendies de l'été 2022 ont été dévastateurs pour les forêts françaises : **72 000 hectares de forêt et de végétation ont été détruits**. Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, souhaite mieux faire connaître **les bons réflexes à adopter pour prévenir les feux et s'en protéger**, notamment au travers des opérations de débroussaillement, obligatoires dans certains territoires.

En savoir plus : feux-foret.gouv.fr

Réunions Forestières 2023

Réunions gratuites destinées aux propriétaires et gestionnaires forestiers, se déroulant sur 1/2 journée.

N°	Thème	Date	Lieu	Animateur
11	Evaluer facilement la biodiversité de sa forêt grâce à l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)	Vendredi 16 juin	ST-ETIENNE DU BOIS (85)	L.ROBIN
12	Les nouveaux outils numériques au service de la forêt	Vendredi 23 juin	LOPÉREC (29)	D.LE FERREC
13	Produire du bois et préserver la biodiversité : est-ce compatible ?	Mardi 27 juin	FEINS (35)	P.BROSSIER
14	Comment garantir la gestion durable de vos «petites propriétés» ?	Mardi 19 septembre	ROMILLÉ (35)	J.M.CARREAU
15	Intérêts et inconvénients des peuplements mélangés	Vendredi 22 septembre	SAINT PÈRE EN RETZ (44)	N.DUVAL
16	Enseignement des incendies : comment prévoir la reconstitution du massif ?	Mardi 26 septembre	BAUGÉ EN ANJOU (49)	J.J.JEMIN
17	Changement climatique et adaptation des méthodes de sylviculture	Vendredi 29 septembre	PLAUDREN (56)	A.P.DUC
18	Comparaison de deux techniques d'éclaircie dans le Chêne	Vendredi 06 octobre	ST LOUP DU DORAT (53)	M.JAMILLOUX
19	La mise en œuvre des éclaircies dans les boisements de Chêne rouge	Mardi 10 octobre	ELVEN (56)	E.SINOU
20	Amélioration des jeunes boisements (tailles de formation, dépressage, élagage, 1ère éclaircie)	Mardi 07 novembre	PAYS DE BREST (29)	D.LE FERREC B.FOUILLOT
21	Comment abattre un arbre ? Techniques d'abattage (avec l'appui d'un professionnel)	Jeudi 16 novembre	LOGUIVY-PLOUGRAS (22)	J.P.DROUGARD
22	Comment abattre un arbre et entretenir ses jeunes boisements ? Démonstration et présentation des outils (avec la présence d'un fabricant)	Vendredi 24 novembre	ALLONNES (72)	C.BELLIOT

CONTACTS

Région Bretagne
Chloé CLÉMENT
101A avenue Henri Fréville
35 200 RENNES
02 99 30 00 30 / bretagne@cnpf.fr

Région Pays de la Loire
Isabel MIRANDA
36 avenue de la Bouvardière
44 800 SAINT HERBLAIN
02 40 76 84 35 / paysdeloire@cnpf.fr


© Chloé Clément

Inscriptions par téléphone, mail ou en remplissant le formulaire accessible en ligne sur bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr rubrique Se former, s'informer > Nos évènements > Les réunions forestières

Prochains cycles FOGEFOR (FOrmation à la GEstion FORestière)

- **Rédiger son Plan Simple de Gestion (Pays de la Loire)** : 3 jours pour savoir décrire ses peuplements forestiers et mener une réflexion pour planifier les interventions à réaliser sur les 10 à 20 ans à venir.
- **Initiation à la gestion forestière durable (Pays de Brest)** : 3 jours pour découvrir la forêt et la gestion forestière durable.
- **FOGEFOR de base (9 jours en Bretagne et 10 jours en Pays de la Loire)** pour aborder les fondamentaux de la gestion forestière. **Ces cycles de base sont complets pour 2023, n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant pour 2024 !**

CONTACTS

Région Bretagne
Marylène FAUVEL
101A avenue Henri Fréville
35 200 RENNES
02 99 30 45 46 / marylene.fauvel@cnpf.fr

Région Pays de la Loire
Isabel MIRANDA
36 avenue de la Bouvardière
44 800 SAINT HERBLAIN
02 40 76 84 35 / isabel.miranda@cnpf.fr


© Carole de Nève

Bulletins d'inscription et programmmes détaillés disponibles en ligne sur bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr rubrique Se former, s'informer > Nos évènements > Les formations à la gestion forestière

Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire
36 avenue de la Bouvardière - 44800 SAINT-HERBLAIN Tél. 02 40 76 84 35 - site : https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr
Avec le soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire, et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Directeur de publication : Arnaud GUYON - Responsable de la rédaction : Nicolas LORIQUE - Réalisation : Chloé CLÉMENT
Abonnement gratuit - 1er semestre 2023 - Imprimerie : VALPG - Saint Aignan de Grand Lieu - N°ISSN : 2646-5213







